

# Le degré d'acceptabilité collective de la mort distingue les sociétés

Autor(en): **Barthélémy, Christophe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2010)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514437>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Rappatriement de soldats américains tués au combat, par la voie des airs.  
Photo © US Air Force.

Psychologie militaire

## Le degré d'acceptabilité collective de la mort distingue les sociétés

**Lt-col (R) Christophe Barthélémy**

Officier de réserve de l'armée française

Pendant la Première Guerre mondiale, la France, qui comptait 40 millions d'habitants, a perdu en moyenne 900 soldats par jour. Pendant la guerre d'Algérie, 7 par jour. La première a duré 4 ans, la seconde 8. Nous avons à fin 2009 perdu 35 hommes en Afghanistan, en presque 8 ans également : soit 0,01 par jour, dans un pays de 63 millions d'habitants. Or, aujourd'hui, nombreux sont ceux qui pensent que l'opinion publique pourrait basculer en faveur d'un retrait d'Afghanistan si nous perdions à nouveau une dizaine de soldats dans une action comme celle de Uzbun en Afghanistan, durant laquelle une dizaine de militaires français ont perdu la vie. La question de Joffre se repose, mais cette fois au premier degré : pouvons-nous conduire des opérations sans perdre un seul soldat? A défaut, faut-il renoncer à conduire des opérations de guerre?<sup>1</sup>

Fondamentalement, c'est l'acceptabilité sociale de la mort de soldats français en opérations qui est en question. Non pas l'erreur d'un officier ou d'un sous-officier coupable d'une inversion des valeurs militaires, non pas l'accident survenu à l'entraînement ou dans le maniement malencontreux d'une arme, mais la mort collective de soldats au feu, au cœur de l'action, sous les balles ennemies, dans l'accomplissement même du métier des armes au service de la France et à l'extrémité d'une chaîne qui part du chef des armées.

Le degré d'acceptabilité collective de la mort distingue profondément les sociétés, de même que les époques dans l'histoire d'une même société. Elle singularise également des groupes spécifiques au sein d'une même collectivité : ceux qui prennent le risque de la mort dans leur activité quotidienne. Le rapport à la *mort de soi* est différent chez les insurgés afghans, dans la société française et parmi les soldats français. Les premiers et les derniers acceptent la mort dans un contexte donné

et sous certaines conditions, tandis que la deuxième la rejette.

Sous la pression de l'éclatement continu des structures et des codes sociaux, mais également du syndrome médiatico-compassionnel, les proches du mort sont devenues des *victimes* qui ont à la fois le droit de recevoir la compassion de la société tout entière, le temps d'une brève vague émotionnelle, et celui de reporter sur autrui le poids de la contrainte sociale que la société continue de faire peser sur eux, car cette société exalte la vie, la jeunesse, la consommation et rejette la mort qui en consacre la vanité. Ce rejet sur autrui, qui repose sur le passage de la figure de la *victime* au statut de la partie civile, se traduit par la privatisation du procès pénal : en théorie, stigmatisation publique et dans une large mesure théâtrale des comportements déviants par la

Les deux Guerres mondiales ont fait 8 et 50 millions de morts. Soldat allemand tué durant la Seconde Guerre mondiale.



<sup>1</sup> Version condensée et adaptée de l'article paru dans le *Bulletin de la Réunion des officiers de réserve du service d'état-major* No. 647 - décembre 2009.



Restes de combattant vietnamien. Les médias ont fait entrer les horreurs de la guerre dans les salons des familles américaines, à l'heure du repas...



Chevalerie et réalité. Enterrement du Lt-col H. Jones, commandant du 2 Para britannique à Goose Green, le 28 mai 1982.

société (représentée par les deux figures du Procureur qui accuse et du magistrat du siège qui juge en conscience), il tend à devenir l'instrument par lequel les *victimes* «accomplissent leur travail de deuil». Les proches du mort retournent ainsi contre la société la violence du refus du deuil. Mais, parce qu'ils ne sauraient faire juger la société, parce que, au pénal, il faut caractériser une faute et parce que cette faute permet *in fine* de donner une explication et une cause à l'injustifiable (ça ne serait pas arrivé si...), elles mettent en cause des personnes physiques, quitte à déposer d'abord plainte contre X.

Or l'une des principales singularités, sinon la principale, de la communauté militaire tient à ce que son rapport à la mort est très différent de celui du reste de la société. La communauté militaire a conservé ce lien traditionnel avec la mort et avec le risque de la mort pour chacun de

ses membres. Par nécessité, mais également parce que la mort au combat et, en amont, l'acceptation consciente du risque, donc du sacrifice renvoie à une logique psychologique très différente de la mort ordinaire. En France, jusque dans les années 1980, la notion de patrie renvoyait d'ailleurs en priorité aux guerres menées pour elle et en son nom. Agir pour son pays, aimer sa patrie, c'était d'abord accepter de se battre en risquant sa vie.

L'armée a également choisi de conserver l'exaltation de la mort jeune, rapide, sereine, de la période romantique, celle qu'Ariès appelle *la belle mort* et qui accompagne le culte des morts dans la société française. Cette époque commence par la transformation de l'église Sainte-Genève en Panthéon pour accueillir la sépulture des grands hommes et connaît son paroxysme dans les années 1920, avec l'inscription du nom de chacun des enfants de chaque commune de France tombé aux champs d'honneur sur un monument, tombeau vide et symbolique, dernier lieu peut-être devant lequel s'exprime un sentiment d'unanimité dans la société française.

La restitution des corps aux familles est récente et signifiante. Jadis, les officiers étaient généralement enterrés dans une église à proximité du champ de bataille; seules les dépouilles des généraux ou des maréchaux étaient ramenées en France. Jusqu'aux premiers tableaux d'honneur et monuments aux morts de 1870, les soldats étaient ensevelis sur le lieu même des combats. Les derniers ossuaires sont ceux de la Première Guerre mondiale, les derniers grands cimetières militaires ceux de la Seconde. En effet, une première loi, du 31 juillet 1920, a permis aux familles de rapatrier les corps de leurs soldats pour les ensevelir dans les caveaux familiaux : 230'000 de nos morts ont ainsi été réinhumés. Une seconde loi du 16 octobre 1946 a réitéré cette autorisation, qui a conduit à donner une autre sépulture à 125'000 de nos morts de la Seconde Guerre mondiale, mais également à ceux d'Indochine, de Corée, de Madagascar et d'Afrique du Nord. La restitution, et notamment le rapatriement des corps, intervient aux frais de l'Etat.

### L'illusion du « zéro mort »

La situation qui a surgi avec la chute du mur de Berlin a paradoxalement pour effet de perpétuer cette illusion de la guerre improbable qui remontait à l'équilibre de la terreur nucléaire, tout en dissipant le puissant consensus défensif que générait l'existence d'une menace tangible et immédiate. Dans cette brève période où d'aucuns croyaient à la fin de l'histoire autant qu'au caractère unipolaire d'un monde dominé par une hyper-puissance et destiné à se soumettre au système de valeurs qu'elle promouvait, le déséquilibre des moyens militaires apparut d'abord tel que les Etats-Unis ont pu diffuser l'illusion du « zéro mort », parmi les forces américaines et alliées, naturellement. La première guerre d'Irak et la guerre du Kosovo, affrontements conventionnels interétatiques entre un pays isolé et une coalition internationale, ont d'ailleurs donné une certaine crédibilité à cette prétention.

Ensuite, les opérations militaires ou partiellement militaires auxquelles l'instabilité d'une partie du monde a donné lieu dans l'après-guerre froide ont donné lieu à des manœuvres à dominante civile ou civilo-militaires. Si le cas somalien a constitué une exception, il a précisément été compris comme tel et non comme le retour du conflit asymétrique et de l'affrontement armé où l'on se bat parfois des heures pour franchir un carrefour, s'emparer d'une maison, contrôler un axe. Dans un contexte marqué par la recherche des *dividendes de la paix* et l'illusion de la fin de la guerre, l'application de la force a pu sembler alors limitée, *chirurgicale* au sens de la chirurgie endoscopique, et réservée à des unités spéciales ou clandestines, dans des opérations destinées le plus souvent à demeurer secrètes.

C'est dans ce contexte que, malgré un volume de forces en opérations extérieures très élevé depuis de nombreuses années, les pertes en Afghanistan et surtout l'action de combat longue, violente et coûteuse en vies humaines d'Uzbin ont surpris la société française. Des proches de l'un des marsouins du 8<sup>e</sup> Régiment parachutiste d'infanterie de marine tombés ce jour-là ont pu déclarer qu'ils n'avaient pas compris la portée de son engagement, l'éventualité qu'il fût un jour amené à combattre et à y perdre la vie. En fond de tableau, il est peu contestable que les raisons pour lesquelles les forces de l'OTAN sont engagées en Afghanistan depuis 2001 ne sont plus complètement claires dans l'opinion publique.

La plainte déposée entre les mains d'une autorité judiciaire à la suite des combats d'Uzbin vient intensifier la pression sur la société et, à travers elle, sur l'autorité politique et sur le commandement. Ce faisant, elle met parfaitement en lumière l'ampleur du décalage entre la société française et son armée, sur le sens de la guerre, partant sur le sens de la mort du soldat.

C'est un parfait contresens, dans une société qui, croyant avoir évacué le sacré, sacralise en réalité la victime et, pour expliquer autant que pour supporter la violence que celle-ci a subie, cherche un bouc émissaire à travers une chaîne de causalités et *in fine* une responsabilité pénale individuelle : le soldat prend lui-même le risque de subir la violence de ceux sur lesquels il exerce la contrainte au nom de la nation. Tant du moins que sont respectées ces règles que nous appelons les lois de la guerre, il ne saurait en aucun cas être une victime.

A la différence des chirurgiens, des élus locaux, des chefs d'entreprise, auxquels la société demande des comptes sur le fondement des mêmes dispositions du code pénal depuis une vingtaine d'années et dont le métier a parfois été bouleversé par cette forme nouvelle de responsabilité civile et pénale, car l'existence de ce risque pèse nécessairement sur leur psychologie, leur comportement, leurs actes, que l'on s'en félicite ou que l'on s'en inquiète. Il est de l'essence du métier des armes que de confronter deux volontés, de monter aux extrêmes et donc de parfois donner et parfois recevoir la mort. La mission conduite peut consister à faire usage de la violence au risque de la subir en retour, ou au contraire (c'est désormais presque



Funérailles présidentielles pour les 10 soldats français tombés dans l'embuscade d'Uzbin.

toujours le cas pour les forces françaises) de se mettre en situation d'être d'abord agressé. En même temps, les règles d'engagement (ROE) françaises bornent de plus en plus souvent l'usage des armes à la légitime défense, de sorte qu'il est exceptionnel que nos forces tirent à tuer ou délivrent un coup au but les premières.

C.B.